



Conseil international du Café
106^e session
28 – 31 mars 2011
Londres, Royaume-Uni

**Etablissement du Comité des statistiques
en vertu de l'Accord international de 2007
sur le Café**

Projet de décision du Conseil

Contexte

1. Le Comité des statistiques est un comité permanent de l'Organisation qui a été établi par le Comité exécutif en septembre 1998 sur la recommandation du Groupe d'experts en statistiques de créer un groupe permanent à composition non limitée sur les statistiques¹. Le Comité des statistiques s'est réuni pour la première fois en mai 1999 et s'est réuni périodiquement depuis dans le cadre des accords de 1994 et de 2001 pour examiner les questions statistiques et faire des recommandations sur ces questions.

2. Le mandat du Comité des statistiques en vertu de l'Accord international de 2007 sur le Café a été défini par le Conseil à sa 102^e session en mars 2009 (voir le document ICC-102-16). A sa 100^e session en mai 2008, le Conseil a noté que l'Accord de 2007 ne faisait pas référence au Comité des statistiques et que, le Comité exécutif serait supprimé en vertu du nouvel Accord, il conviendrait, compte tenu de l'importance des travaux du Comité des statistiques, d'envisager de préparer un projet de décision portant création d'un tel comité en vertu de l'Accord de 2007. Le texte d'un projet de décision est reproduit ci-après :

“Le Conseil international du Café note l'importance des travaux du Comité des statistiques qui a fonctionné dans le cadre des accords de 1994 et de 2001 et décide d'établir le Comité des statistiques en vertu de l'Accord international de 2007 sur le Café et de le charger d'examiner et d'évaluer les questions statistiques et de faire des recommandations au Conseil sur ces questions.”

Mesure à prendre

Le Conseil est invité à examiner ce projet de décision.

¹ Voir le paragraphe 13 du document EB-3686/98 et le paragraphe 13 du document WP-Statistics 13/98.